# Informations générales

Email de contact : catherine.bannino@herault.gouv.fr

Date de signature du CRTE : 07 décembre 2021

Nature juridique de la structure porteuse : Communauté d’Agglomération

Nom de la structure porteuse : Sète Agglopôle Méditerranée

Si protocole de préfiguration : date de signature : 20 mai 2021

# Signataires

Nature des signataires du CRTE :

# Stratégie

Nature des documents stratégiques et plans-programmes préexistants :

* SCOT
* PLH
* PCAET

Liste des contrats figurant dans le CRTE :

* Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Ecologique
* Convention OPAH
* Convention de mixité sociale
* Convention carence
* Contrat de ville
* Convention abattement de la TFPB
* Dispositif Adulte Relais
* Contrat territoire lecture (CTL)
* Convention généralisation de l’Education Artistique et Culturelle
* Convention Territoriales Globales de Services aux Familles
* Contrat local d’accompagnement à la scolarité
* Projet Educatifs de Territoire
* Contrat Enfance Jeunesse
* Programme Alimentaire Territorial
* Tiers-Lieux Fabrique Numérique
* CTE
* convention de délégation des aides à la pierre
* GUP
* NPRU

Liste des programmes de l’ANCT intégrés :

* Action cœur de ville
* Cités éducatives
* France services
* Fabrique des territoires
* Petits villes de demain
* Programme réussite éducative
* Territoires d’industrie

Liste des orientations stratégiques, axes, ambitions, volets, objectifs… :

* Axe1 : Innover / Développer : Initier un mode de gouvernance communautaire conduisant l’agglo à être reconnue comme acteur structurant du territoire - Créer un pôle de croissance bleue - Développer l’économie circulaire et la croissance verte
* Axe 2 : Se rencontrer / partager : Repenser la mobilité durable sur notre territoire - Créer les villes et villages de rencontres de demain
* Axe 3 : Valoriser / Rayonner : Evoluer vers un territoire expérientiel - Valoriser le territoire par des marqueurs caractéristiques

Réalisation d’un diagnostic initial du territoire : Oui

Mise à jour du projet de territoire avec l’élaboration du CRTE : Oui

# Plan d’action

Domaines d’action publique couverts :

* Emploi et Insertion
* Mobilités douces
* Culture et patrimoine
* Loisirs
* Tourisme durable
* Efficacité énergétique
* Espaces publics, espaces verts
* Restauration et alimentation durable
* Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels
* Economie, production et consommation durable
* Education
* Gestion quantitative et qualitative de l’eau
* Formation professionnelle
* Extension urbaine maîtrisée
* Production d’énergies renouvelables
* Réseaux verts et intelligents
* Opération de requalification (friches…)
* Gestion, valorisation des déchets, réemploi
* Sport
* Pratique agricole durable, agro-écologie
* Organisation des déplacements
* Transports en commun
* Infrastructure(s) et réseaux (numérique, eau,chaleur…)
* Sensibilisation et animation de la transition
* Santé et soins

Nombre de fiches action (opération prête à démarrer) : 149

Nombre de fiches projet (opération à travailler) : 379

# Gouvernance et évaluation

composition du COPIL :

* Nom: CA Sète Agglopôle Méditerranée, nature: CA, SIREN: 200066355
* Préfet de l’Hérault
* Ademe
* Caisse des dépôts
* Banque des Territoires
* En opportunité autres établissements publics et opérateurs, représentants des collectivités départementales ou régionales

Liste des instances de partenariat mobilisées ou créées : Conseil de développement et Cerema

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du COPIL : 1

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du comité technique : 2

Liste des partenaires socio-économiques :

Démarches de co-construction du CRTE :

Existence d’un volet de coopération interterritoriale (dont volet transfrontalier) : NC

Domaines d’action publique de la coopération interterritoriale :

Définition d’indicateurs de suivi des objectifs opérationnels du CRTE : Oui

État des lieux écologique renseigné à l’aune des 13 indicateurs du socle national : Oui

Recours à la grille d’analyse ex-ante des actions : NC

# Ingénierie et financement

Recrutement d’un chef de projet / chargé de mission dédié : Non

Recrutement d’un volontaire territorial en administration : Non

Mobilisation de l’ingénierie locale : NON

Mobilisation d’une ingénierie externe :

* ADEME
* Banque des territoires
* CEREMA
* EPF

Existence d’une maquette financière annexée (ou d’un état récapitulatif des différents financements) au jour de la signature du contrat : Non

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses de fonctionnement : 0€

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses d’investissement : 0€

Montant total en euros des engagements financiers des collectivités locales et leurs établissements publics : 0€

Montant total en euros des engagements financiers de l’Etat et de ses opérateurs Plan de relance : 0€

Montant total en euros des engagements financiers de l’Etat et de ses opérateurs hors plan de relance : 0€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements européens : 0€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements privés : 0€

Montant en euros des engagements financiers de la Banque des territoires : 0€